

Avis financier

Conservateur Gestion Valor informe les porteurs de parts des FCP désignés ci-après des mises à jour opérées dans les DICl et/ou les prospectus des OPCVM/FIA gérés par la société de gestion.

Ces mises à jour détaillées par FCP dans le tableau ci-dessous, portent sur :

- La modification du niveau de l'échelle de risque et de rendement mentionnée dans le DICl de 5 FCP ;
- La Mise en conformité des prospectus avec la réglementation européenne édictée par l'ESMA au titre de la Directive UCIT V et du Règlement EMIR ainsi qu'avec les instructions AMF n° 2011-19, n° 2011-20 et la position AMF 2004-07 mises à jour ;
- L'insertion de précisions dans les prospectus des FCP qui investissent dans des obligations contingentes convertibles (CoCo's) afin de mentionner la fourchette maximum d'exposition à ce type d'instrument et le risque afférent pour chaque FCP concerné.

Ces modifications qui seront effectives **lundi 13 février 2017** :

- Sont sans conséquence sur l'objectif de gestion et la stratégie des FCP
- Auront peu ou pas d'impact sur le rendement des FCP
- Constatent une baisse du niveau de risque des cinq FCP dont l'échelle de risque et de rendement a été actualisée.

Les DICl et les prospectus des FCP qui intègrent ces mises à jour sont disponibles auprès de :

CONSERVATEUR FINANCE
59, rue de la Faisanderie 75116 PARIS
Tél : 01 53 65 72 31.

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaires auprès du commercialisateur Conservateur Finance ou en composant le numéro 01 53 65 72 31.

Dénomination du FCP Code(s) ISIN	Modifications apportées aux DICI/prospectus
<p align="center">Pluvalor Premium</p> <p>FR0011461326 Parts C (capitalisation) FR0011461334 Parts D (distribution)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le niveau de l'échelle de risque et de rendement passe d'un niveau de 3 (correspondant à une volatilité comprise entre 2% et 5%) à un niveau de 2 (correspondant à une volatilité comprise entre 1% et 2%) • Informations sur la politique de rémunération, les missions du dépositaire et la communication du portefeuille du FCP aux porteurs professionnels soumis aux exigences de la Directive européenne Solvabilité 2 • Révision des informations sur les règles applicables aux garanties financières susceptibles d'être reçues par les FCP dans le cadre des opérations de gré à gré et/ou de mise en œuvre de techniques de gestion efficaces de portefeuilles • Mentions de la fourchette maximum d'exposition (10 % maximum) aux obligations contingentes convertibles (CoCo's) et du risque afférent
<p align="center">Intervalor</p> <p>FR0010564229 Parts C (capitalisation) FR0007499470 Parts D (distribution)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le niveau de l'échelle de risque et de rendement passe d'un niveau de 6 (correspondant à une volatilité comprise entre 15% et 25%) à un niveau de 5 (correspondant à une volatilité comprise entre 10% et 15%) • Informations sur la politique de rémunération, les missions du dépositaire et la communication du portefeuille du FCP aux porteurs professionnels soumis aux exigences de la Directive européenne Solvabilité 2 • Révision des informations sur les règles applicables aux garanties financières susceptibles d'être reçues par les FCP dans le cadre des opérations de gré à gré et/ou de mise en œuvre de techniques de gestion efficaces de portefeuilles
<p align="center">Quatuor</p> <p>FR0007436944 Parts D (distribution)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le niveau de l'échelle de risque et de rendement passe d'un niveau de 3 (correspondant à une volatilité comprise entre 2% et 5%) à un niveau de 2 (correspondant à une volatilité comprise entre 1% et 2%) • Informations sur la politique de rémunération, les missions du dépositaire et la communication du portefeuille du FCP aux porteurs professionnels soumis aux exigences de la Directive européenne Solvabilité 2 • Révision des informations sur les règles applicables aux garanties financières susceptibles d'être reçues par les FCP dans le cadre des opérations de gré à gré et/ou de mise en œuvre de techniques de gestion efficaces de portefeuilles • Mentions de la fourchette maximum d'exposition (10 % maximum) aux obligations contingentes convertibles (CoCo's) et du risque afférent

Dénomination du FCP Code(s) ISIN	Modifications apportées aux DICI/prospectus
<p style="text-align: center;">Arevalor</p> <p>FR0010564336 Parts C (capitalisation) FR0010057711 Parts D (distribution)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le niveau de l'échelle de risque et de rendement passe d'un niveau de 4 (correspondant à une volatilité comprise entre 5% et 10%) à un niveau de 3 (correspondant à une volatilité comprise entre 2% et 5%) • Informations sur la politique de rémunération, les missions du dépositaire et la communication du portefeuille du FCP aux porteurs professionnels soumis aux exigences de la Directive européenne Solvabilité 2 • Révision des informations sur les règles applicables aux garanties financières susceptibles d'être reçues par les FCP dans le cadre des opérations de gré à gré et/ou de mise en œuvre de techniques de gestion efficaces de portefeuilles • Mentions de la fourchette maximum d'exposition (10 % maximum) aux obligations contingentes convertibles (CoCo's) et du risque afférent
<p style="text-align: center;">Rendement Valor</p> <p>FR0013087152 Parts C (capitalisation) FR0013108982 Parts D (distribution)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le niveau de l'échelle de risque et de rendement passe d'un niveau de 4 (correspondant à une volatilité comprise entre 5% et 10%) à un niveau de 3 (correspondant à une volatilité comprise entre 2% et 5%) • Informations sur la politique de rémunération, les missions du dépositaire et la communication du portefeuille du FCP aux porteurs professionnels soumis aux exigences de la Directive européenne Solvabilité 2 • Révision des informations sur les règles applicables aux garanties financières susceptibles d'être reçues par les FCP dans le cadre des opérations de gré à gré et/ou de mise en œuvre de techniques de gestion efficaces de portefeuilles • Mentions de la fourchette maximum d'exposition (10 % maximum) aux obligations contingentes convertibles (CoCo's) et du risque afférent
<p style="text-align: center;">Altivalor</p> <p>FR0010489542 Parts C (capitalisation) FR0010510370 Parts D (distribution)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informations sur la politique de rémunération, les missions du dépositaire et la communication du portefeuille du FCP aux porteurs professionnels soumis aux exigences de la Directive européenne Solvabilité 2 • Révision des informations sur les règles applicables aux garanties financières susceptibles d'être reçues par les FCP dans le cadre des opérations de gré à gré et/ou de mise en œuvre de techniques de gestion efficaces de portefeuilles • Mentions de la fourchette maximum d'exposition (15 % maximum) aux obligations contingentes convertibles (CoCo's) et du risque afférent

Dénomination du FCP Code(s) ISIN	Modifications apportées aux DICI/prospectus
<p>Activalor FR0007024682 Parts C (capitalisation) FR0007025937 Parts D (distribution)</p> <p>Congrégation Investissement FR0007439666 Parts C (capitalisation)</p> <p>Dauphine Epargne FR0007003397 Parts C (capitalisation)</p> <p>Dauphine Placement FR0007462841 Parts D (distribution)</p> <p>Immo-Or FR0011199314 Parts C (capitalisation) FR0011199322 Parts D (distribution)</p> <p>Oblivalor FR0010564328 Parts C (capitalisation) FR0007497813 Parts D (distribution)</p> <p>Pluvalor FR0007451232 Parts C (capitalisation) FR0007003314 Parts D (distribution)</p> <p>Pluvalor 2 FR0007486576 Parts C (capitalisation) FR0007003330 Parts D (distribution)</p> <p>Optivalor FR0011175652 Parts C (capitalisation) FR0011184191 Parts D (distribution)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informations sur la politique de rémunération, les missions du dépositaire et la communication du portefeuille du FCP aux porteurs professionnels soumis aux exigences de la Directive européenne Solvabilité 2 • Révision des informations sur les règles applicables aux garanties financières susceptibles d'être reçues par les FCP dans le cadre des opérations de gré à gré et/ou de mise en œuvre de techniques de gestion efficaces de portefeuilles • Mentions de la fourchette maximum d'exposition (10 % maximum) aux obligations contingentes convertibles (CoCo's) et du risque afférent
<p>Indice Valor FR0007493390 Parts C (capitalisation) FR0007492566 Parts D (distribution)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informations sur la politique de rémunération, les missions du dépositaire et la communication du portefeuille du FCP aux porteurs professionnels soumis aux exigences de la Directive européenne Solvabilité 2 • Révision des informations sur les règles applicables aux garanties financières susceptibles d'être reçues par les FCP dans le cadre des opérations de gré à gré et/ou de mise en œuvre de techniques de gestion efficaces de portefeuilles